

La Vesancière

N° 99 - XXV^e année

Octobre 2021



Année scolaire 2021- 2022

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL « La Vesancière »

Parution

4 fois par an : janvier , avril , juillet, octobre

Réception des articles

À la mairie ou
auprès d'Éliane Jonker 06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

Vos articles, photos, annonces... sont les bienvenus pour la prochaine parution jusqu'au

31 décembre 2021

Distribution

Conseillers municipaux

Dès réception, merci de distribuer les bulletins dans les 3 ou 4 jours maximum (impératif de dates)

Calendrier des animations du 4^{ème} trimestre 2021

Jeudi 11 novembre	MAIRIE	Cérémonie 1918 à 11h
Samedi 27 novembre	MAIRIE	Colis gourmand et goûter à 15h
Samedi 11 décembre	CLAV	Dîner de Noël à 20h
Dimanche 19 décembre	PEVV	Vin chaud à 18h

En raison des conditions sanitaires encore incertaines toutes ces dates peuvent être modifiées.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Dimanche 2 janvier 2022
à 18 h salle des fêtes

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Mardi de 18h à 19h30



Permanences
du maire et des adjoints :
uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 50 41 53 55

mail : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

ETAT CIVIL

Naissances

John Tavernier	25 juillet 2021
Eliott Maillard	28 juillet 2021
Isaure Berthon	26 sept. 2021

Pacs

Erwan Condi & Estelle Roux - 30/7/21
Rémi Sterque & Marie-Alanda
Gungadeen-Kamanah - 9 sept. 2021

Décès

Michel Favre	4 août 2021
Martial Santina	7 août 2021
Patrice Meignien	23 août 2021

LE MOT DU MAIRE

La période estivale se termine et, pour nombre d'entre vous, les vacances aussi.

L'espoir revient avec de nouvelles perspectives et un retour progressif à une vie plus apaisée suite à cette épidémie de COVID.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les 41 enfants inscrits ont retrouvé leurs professeurs. Merci pour leur dévouement à Mme Ledrapier ainsi qu'à M. Grandclément bien épaulés par Christelle et Fabienne.

Durant l'été, les travaux ont continué :

- *des fossés ont été entretenus ;*
- *les travaux d'enfouissement de la ligne électrique par la société Enedis ont pris du retard mais sont en cours, créant quelques perturbations dans le village ;*
- *pour la première fois depuis un demi-siècle, des génisses ont pâturé à la Vesancière. L'expérience s'avérant positive, nous allons engager une procédure permettant de pérenniser cette démarche ;*
- *l'éclairage public a été mis aux normes, des horloges ont été installées permettant l'extinction du réseau une partie de la nuit.*

Le 9 septembre, le conseil communautaire de l'Agglo, à l'unanimité, a approuvé la déclaration de projet N° 1 emportant mise en compatibilité du PLUIH. Cette décision, suite à une longue procédure ouvre la voie à la création d'un ISDI au lieu-dit « Molière » (ancienne carrière Pélichet). Nous avons espoir que l'activité reprenne ce printemps.

Enfin le 15 septembre, nous avons organisé une réception afin de remercier tous nos financeurs publics et privés. Je sais que certains d'entre vous se sont étonnés de n'avoir pas été conviés. Je vous rappelle que le 11 juillet 2020 une opération Portes Ouvertes s'est déroulée toute la journée pour tous les habitants du village et que le strict respect du protocole sanitaire nous imposait une jauge de 75% en intérieur ce qui aurait été pratiquement impossible à assumer.

Nos associations vont reprendre progressivement leurs activités sur la commune.

Sachez, chers bénévoles, que la municipalité reste présente pour vous soutenir dans toutes vos démarches et manifestations.

Nous avons vécu un mois d'août bien triste avec la disparition bien trop tôt de trois de nos camarades. J'ai une pensée émue pour la famille de Michel (Favre) de Patrice (Meignien) et de Martial (Santina).

Courage à leur famille.

Il y a eu un avant, il y aura un après COVID.

Depuis près de 2 ans, tout est compliqué. Nous avons eu le sentiment d'être ballottés sur une embarcation à la dérive dans laquelle s'empilaient les crises toutes plus ou moins indépendantes tant sociales, sanitaires, écologiques qu'économiques.

Néanmoins, de nombreux signes positifs se dessinent pour l'avenir. Il faut aller de l'avant car l'immobilisme n'est pas une source de progrès.

Chers concitoyens, je vous souhaite de passer un très bel automne.

Bernard Mugnier

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance du 7 septembre 2021

URBANISME

Déclarations Préalables (DP)

206 rue du Château - M. Michael Slater - réfection d'un balcon et modification de l'abri de jardin : *avis favorable.*

145 route de la Combette - M. Xavier Le Berre - changement de la porte d'entrée et fenêtre, pose de clôture, création d'une terrasse : *avis favorable*

97 route de la Combette - M. Dominique Colin - abri de jardin de 8,13m² : *avis favorable*

244 rue du Château - Mme Nelly Nickles - extension de 29,98m² et création d'ouvertures : *avis favorable.*

145 route de la Combette - Mme Anne-Marie Sandri - pose d'une clôture : *avis favorable.*

28 impasse au Verger - Mme Wenru Guo - changement de fenêtres : *avis favorable.*

Place du Château - Mme Agnès Crochat - changement de porte : *en cours d'instruction.*

Permis de Construire

Rue de la Fruitière - SCCV Yannick Crozet - 10 maisons individuelles : *avis défavorable.*

Route de Bottenay - M. Antoine Tavernier - maison individuelle de 176m² : *avis favorable.*

114 route de la Chapelle - M. Quentin Fontaine - réhabilitation d'une grange en habitation : *en cours d'instruction.*

145 bis route de la Combette - M. et Mme De Antoni - habitation de 117, 50 m² dans structure existante : *en cours d'instruction.*

DÉCISIONS DU MAIRE

Renouvellement de l'abonnement Panneau Pocket pour 2 ans pour un montant de 360 € TTC.

Consultation juridique pour la domanialité « Chemin de chez Crochat » avec le cabinet VEDESI pour un montant de 750 € TTC.

Devis de réparation de l'épareuse par l'entreprise DIMA pour un montant de 2 318,30 € TTC.

Devis de réfection des marquages au sol dans la cour d'école et certaines rues par l'entreprise MARKOSOL pour un montant de 1 496,82 € TTC.

ADMINISTRATION GENERALE

Point sur les comités consultatifs

Pour rappel, par délibération du 09 Juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer deux comités consultatifs. L'un au sujet de la gestion du Point rencontre et des salles pour une durée de 12 mois et l'autre au sujet du suivi de la rénovation du château pour 6 mois. Ces comités avaient pour but d'intégrer des habitants dans les discussions.

Les délais de validité de ces comités sont caducs, par conséquent les comités n'existent plus. De plus, Mme Seiler a transmis par mail sa volonté de quitter le comité.

Il est donc question de savoir si la gestion du point rencontre et des salles doit continuer d'être suivie par une commission communale.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide de nommer un référent pour être le relais avec Ô Château et assurer le suivi régulier de l'activité directement en Conseil, sans créer de commission municipale. L'assemblée décide de nommer Arnaud MAILLARD.

FINANCES

Dépôt d'un dossier de subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021

Suite aux travaux de réhabilitation du château - phase 1 - il est proposé d'installer une pompe à chaleur (PAC) pour alimenter la partie réhabilitée.

Cette installation avait été envisagée lors du mandat précédent mais n'avait pas été intégrée aux travaux car il avait été décidé de remettre à plus tard la question énergétique.

Sur la base du devis présenté par l'entreprise THORENS ENERGIES de FILLINGES (74250), il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet			Financement du projet		
Désignation	Montant (HT)	Taux	Origine du financement	Montant (HT)	Taux
Installation d'une Pompe à Chaleur	39 274,15 €	100,00 %	Département de l'Ain – Contractualisation 2021-2023	7 855 €	20,00 %
			Etat – DETR	7 855 €	20,00 %
			Autofinancement	23 564,15 €	60,00 %
TOTAL	39 274,15 €	100,00 %	TOTAL	39 274,15 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise le Maire à solliciter une subvention de 20% au titre de la DETR 2021 auprès de l'Etat pour un montant de travaux de 39 274,15 € HT.

CIRCULATION

Instauration d'un sens unique de circulation sur la route de saint-Gix

Il est proposé au conseil municipal de mettre en place un sens unique de circulation sur la route de Saint-Gix. Il serait donc possible de venir de Saint-Gix mais pas de circuler en direction de Saint-Gix pour les véhicules à moteur. Cette interdiction ne s'appliquerait pas aux vélos et piétons.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide d'instaurer un sens unique sur la route de Saint-Gix, réglementé par un panneau B7 (interdit aux véhicules à moteur – sauf véhicules agricoles) ;
- décide de rappeler au propriétaire d'implanter un panneau interdisant le passage et informant de la propriété privée de la voie, et prendra à sa charge en cas de refus du propriétaire ;
- autorise le maire à prendre l'arrêté relatif à cette décision.

ACTION SOCIALE

Organisation du service de portage des repas. Rappel

Toute personne désirant bénéficier de ce service doit se rapprocher de la mairie de Vesancy ou directement du CCAS de Gex afin de remplir un dossier d'inscription. Une convention est signée entre le CCAS de Gex et le bénéficiaire du portage et une autre entre le CCAS de Gex et la commune de Vesancy. La participation demandée à la commune correspond à un montant de 3,50 € par repas.

La commune a pour habitude de demander au bénéficiaire le remboursement du montant de 3,50 €. Cependant, aucune procédure n'a été votée en Conseil Municipal pour distinguer le remboursement ou non des frais à la commune

Pour les prochaines demandes d'adhésion à ce service, il est proposé que la commune prenne en

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

charge le paiement des frais de portage repas aux seules personnes non imposables.

Il sera donc demandé le dernier avis d'imposition disponible comme justificatif afin de pouvoir convenir du remboursement.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'organisation et le mode de financement des portages repas entre les bénéficiaires et la commune, et autorise le Maire à signer les conventions de portage repas avec les bénéficiaires.

JURIDIQUE

Autorisation au maire d'ester en justice dans l'affaire consorts Gillot / Commune de Vesancy

Par un courrier du 18 Mai 2021, les Consorts GILLOT ont sollicité la Mairie au sujet de la domanialité du « Chemin de chez Crochat ».

Après avoir consulté le géomètre, le notaire et l'avocat, une réponse leur a été retournée.

Aujourd'hui, les Consorts GILLOT ont déposé un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif (TA) de Lyon. Par un courrier reçu en date du 30 Août 2021, le TA nous a communiqué la requête présentée par les Consorts GILLOT.

La commune doit donc se défendre et exposer un mémoire en réponse à cette requête. Pour cela, il est nécessaire que la commune soit accompagnée et se fasse représenter par un avocat. Le maire expose qu'il doit, pour agir en justice au nom de la commune, y avoir été autorisé par le conseil municipal.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à représenter la commune en justice dans le cadre du contentieux qui oppose les Consorts GILLOT à la commune de Vesancy et désigner l'avocat compétent, et régler ses honoraires.

DIVERS

Extinction de l'éclairage public

Le Conseil Municipal a engagé une discussion depuis quelques mois au sujet de l'extinction nocturne de l'éclairage public. En séance du 07 Septembre 2021, il a été décidé d'éteindre **l'éclairage public de 23h00 à 5h00 dans la commune**.

Ainsi, le Maire a pris un arrêté fixant les horaires d'extinction de l'éclairage public tels que décidé en séance.

Ce projet permettra notamment de :

Préserver l'environnement et favoriser la biodiversité ;

Diminuer la pollution lumineuse et améliorer l'observation du ciel nocturne ;

Mais surtout, réduire la facture d'électricité.

Réduire l'éclairage public nous fera réaliser une économie de près de **4 000 €** environ par an. Pour se réaliser, ce projet a nécessité la mise aux normes des armoires électriques existantes (qui était déjà prévue dans la mandature précédente) et l'installation d'horloges de programmation.

Le coût de ce projet est de 10 500 € dont un montant de 7 658 € supporté par la Commune. L'investissement sera donc rentabilisé sur 2 ans.

Par ailleurs, contrairement aux idées reçues, le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

En période de fêtes ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet « Mairie » et sur les panneaux d'affichage.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

ENQUETE PUBLIQUE

du 15 novembre au 3 décembre

Objet : projet de périmètre délimité des abords du château de Vesancy, inscrit au titre des monuments historiques.

Le dossier relatif à cette proposition de périmètre ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Vesancy pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du public de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser impérativement avant la clôture de l'enquête, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Vesancy ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr

Une version numérisée du dossier est consultable par le public sur le site à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>.

M. Didier ALLAMANNO commissaire-enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- **Lundi 15 novembre 2021 de 9h30 à 11h30**
- **Mardi 30 novembre 2021 de 18h à 19h30**
- **Vendredi 3 décembre 2021 de 9h30 à 11h30**

Le commissaire-enquêteur formulera son avis dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du rapport en mairie et sur le site internet des services de l'État dans l'Ain pendant un an.



Un grand merci à Monsieur Dominique NOIROT pour son œuvre « La carrière de Vesancy en hiver » offerte à la commune de Vesancy. Ce tableau est visible dans le nouveau hall d'entrée de la mairie.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

DISCOURS DE M. LE MAIRE LORS DE L'INAUGURATION DES NOUVEAUX ESPACES DU CHÂTEAU Le 15 septembre 2021

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux à cette inauguration, maintes fois reportée en raison des contraintes sanitaires dues à la Covid 19.

C'est sous un strict respect du protocole sanitaire que nous vous accueillons aujourd'hui, protocole qui nous oblige à nous adapter et nous empêche d'accueillir toute la population du village.

Le château de Vesancy est l'un des derniers grands vestiges médiévaux du Pays de Gex.

Un témoin d'une époque tourmentée, pendant laquelle le Pays de Gex se hérissait de châteaux fortifiés et autres maisons fortes, afin de défendre son territoire maintes fois convoité.

Au moment de la Révolution, Pierre de la Forest y résidait. Émigré en 1790, ses biens furent ensuite vendus à des familles du village. Tout au long des XIX et XXe siècles, la commune s'efforça de racheter peu à peu la propriété morcelée. Aujourd'hui, une propriétaire privée, l'école, la mairie et une salle d'activités occupent une bonne partie du château.

Depuis 2016, le château est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

Les précédentes municipalités se sont déjà penché sur de possibles rénovations. Des études menées en partenariat avec le CAUE ont partiellement abouti à la création, d'un appartement destiné à l'époque à loger le garde forestier, ainsi que la création à l'étage d'une cuisine, des toilettes et d'un escalier d'accès.

C'est sous la mandature précédente conduite par M. Pierre Hotellier que l'idée d'une rénovation plus globale a germé.

Cet ambitieux projet avait pour objectifs suivants :

- L'obligation de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. En effet, faute d'ascenseur, force était de constater que bon nombre de nos anciens avaient de la peine à accéder à la mairie en prenant les escaliers de la tour qui aux dires de certains, Charles le Téméraire aurait, lui-même, emprunté.
- La réutilisation des espaces désaffectés, constituant ainsi une réelle opportunité de redonner vie à cet édifice et de mettre à la disposition du public un monument historique à des fins usuelles et culturelles.
- La préservation du monument en aménageant des espaces inoccupés et en mettant en valeur des éléments remarquables du château.
- La revitalisation sociale et économique du village.

Situé au cœur de Vesancy, la municipalité a souhaité que ce château devienne la Maison Commune, point de rencontre des habitants et des visiteurs, attirés par le village et son environnement, favorisant ainsi le tourisme local et le vivre ensemble.

Cette belle restauration, nous la devons, avant tout, à la ténacité de mon prédécesseur, M. Pierre Hotellier, qui a eu foi en ce projet, l'a mené à son terme, bien épaulé par Messieurs Pierre Batard, 1^{er} adjoint et François Beaudet, adjoint aux travaux.

Il s'est écoulé près de 4 ans, depuis les premières études, à l'aboutissement de ce que nous avons aujourd'hui. Un bel ensemble avec une façade tendance et un hall d'entrée lumineux qui marie bien l'ancien et le moderne, un ascenseur fonctionnel et son escalier du plus bel effet, complété en demi niveau d'une zone technique, d'un vestiaire et des sanitaires.

L'étage permet l'accès à la partie historique de l'édifice ainsi qu'à une nouvelle salle de réception nommée salle Laforest, équipée des dernières technologies, réservée aux festivités telles que mariages, anniversaires et autres séminaires. Elle est complétée par une salle de chauffe car une cuisine aurait nécessité d'autres normes, et bien évidemment, un autre coût.

Au rez de chaussée le couloir si sombre, qui ne nous rassurait pas quand nous étions enfants a été magnifiquement rénové et a fière allure aujourd'hui. Côté cour, un local commercial dit « point rencontre » a été créé dans le but d'offrir aux habitants un lieu d'accueil et de partage proposant petite restauration, vente à l'emporter, épicerie fine avec produits locaux et dépôt de pain. Une terrasse a été délimitée permettant aux familles, quand le temps s'y prête, de déguster de succulentes grillades tout en laissant aux enfants la possibilité de s'amuser en toute sécurité.

Afin de faciliter l'organisation de l'ensemble de ces espaces, la commune a fait le choix de déléguer la gestion des salles de réception, la gestion et l'exploitation du point rencontre à un tiers. Après consultation, les nouveaux locaux communaux ont été confiés par une DSP (délégation de service publique) à la société « Ô château ». Nous souhaitons pleine réussite au couple

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

Roberto – Julie et leur équipe, en cette période particulièrement compliquée pour leur activité.

Les travaux auront donc duré 16 mois et se sont achevés l'année dernière sans avoir pris du retard sur le délai initial. C'était sans compter la crise sanitaire qui est venue perturber le démarrage de l'activité.

Merci donc à Pierre et son équipe municipale, bien épaulé par Mme Danièle Gratte notre secrétaire, partie pour une retraite bien méritée.

Nos remerciements vont également à tous les partenaires publics ou privés et à tous les donateurs permettant la réalisation de tels travaux en participant généreusement au financement.

Effectivement, le projet a coûté près de 2 millions d'euros avec une participation financière des partenaires à hauteur de 50%.

Merci à l'État pour son soutien. Merci à Mme la sous-préfète qui malheureusement n'a pas pu se libérer ce matin.

Je n'oublie pas le rôle primordial que M. Huber son prédécesseur a joué.

Merci à notre région Rhône Alpes Auvergne pour sa forte contribution. Merci à Mme Pernod et à son équipe dynamique.

Merci au département qui nous a bien aidés. Merci à nos conseillers départementaux locaux,

Merci à Mme Baude et M. Paoli.

Merci à l'Agglo qui ne nous a pas oubliés. Merci à son président de l'époque M. Bouvier, à son vice-président aux finances M. Dunand ainsi qu'à tous les maires du Pays de Gex qui ont permis qu'une partie d'un fond de concours nous soit attribué.

Enfin merci à la commune de Segny, qui à l'unanimité de son conseil, a prévu 3 années de suite, une enveloppe à son budget pour cette réhabilitation. Merci Jean-Pierre.

Des entreprises se sont également montrées généreuses : le Crédit Agricole, Greny Carrosserie, les assurances MMA M. Brys, la SCI RBC/Guillot. Merci à eux.

Je n'oublie pas également l'association de Mourex « Orilan » qui nous a bien soutenus.

Enfin les familles qu'elles soient de Vesancy ou d'ailleurs ont été nombreuses à nous soutenir, par leurs dons, adressés à la Fondation du Patrimoine ou directement à la mairie. Elles ont montré leur attachement à notre petite commune.

Je tiens également à souligner le rôle important qu'un chantier de restauration peut avoir pour des artisans de qualité, en contribuant à garder ces métiers précieux au cœur de l'activité, tout en assurant la transmission de leur savoir-faire aux jeunes générations. C'est plus de vingt corps de métiers, pour la plupart basés dans le pays de Gex ou dans le Pays Bellegardien, qui sont intervenus. Dans la bataille pour l'emploi, pour lequel chacun est appelé à s'engager, ces métiers ont toute leur place. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'apprécier leur travail.

Ce bel édifice sera toujours un symbole fort de l'identité gessienne et de l'histoire collective locale et sa restauration constitue une richesse transmise aux générations futures.

Le patrimoine n'est pas uniquement une charge, il est un atout majeur pour l'attractivité de nos territoires, l'équilibre économique, l'identité et la cohésion sociale.

Je conclurai mes propos en affirmant que c'est la collectivité dans son ensemble qui a contribué à la réalisation de cette belle rénovation et je ne doute pas que le rayonnement de cet édifice illuminera le quotidien des habitants de Vesancy dont il est le repère mais aussi celui des visiteurs et des touristes de passage dans notre village.

Avant de partager le verre de l'amitié, je vous invite à visiter le château après en avoir coupé le ruban.

Merci de votre attention.



HOMMAGE À MARTIAL SANTINA

C'est avec incrédulité que nous avons appris la disparition de notre ami Martial en ce funeste mois d'août 2021, après une longue maladie supportée avec beaucoup de courage.

Nous éprouvons tous le désir de lui rendre hommage car il mérite bien tout notre respect, toute notre amitié. Je voudrais, en ces quelques lignes, rappeler quel homme était Martial Santina.

Né le 15 avril 1947 à Versailles, il suit des études de kinésithérapie à Paris. Arrivé en 1971 dans notre région avec sa femme Chantal, il réside à Vézenex et exerce à Genève jusqu'en 1975.

Tout en continuant de travailler, courageusement, il reprend des études afin de devenir ostéopathe et c'est en 1984, diplôme en poche, qu'il se met à son compte.

En 1972, le mariage de Martial et Chantal, l'amour de sa vie, est célébré par M. Jean Prost maire de Divonne. De cette union sont nés 3 enfants : Flavie en 1974, Leslie en 1977 et Landry en 1980. Le 1^{er} juin 1977, le couple et leur première fille s'installent à Vesancy après avoir acheté la maison Ramel. Travailleur acharné et bricoleur compétent, il n'a eu de cesse d'embellir sa propriété pour y accueillir ses deux autres enfants.

Tout au long de ces années, Martial c'est bien vite intégré au village en participant à la vie associative ainsi qu'à celle de la mairie.

Ses enfants étant éduqués à l'école du village, c'est tout naturellement que le couple consacre du temps au « Sou des écoles » organisant « soirée choucroute » et autre « soirée fondue »... En 1978, Martial en devint, pour de nombreuses années, le président.

Comme beaucoup de villageois de l'époque, en 1977, il intègre également la société de chasse communale dont il fut membre du bureau. C'est dans cette association que nous avons pu partager de très bons moments de rire et de détente.

En 1995, lors des élections municipales, Martial décide de s'engager dans la vie communale.

Élu conseiller municipal, il devient « le chef du village » de 2001 à 2014.

Lors de ses deux mandats de maire, Martial a eu le bonheur de célébrer le mariage de leurs filles, Flavie en 2003 et Lesley en 2014.

Durant ces 14 années, de nombreux travaux ont été réalisés. Je ne peux pas tous les citer de peur d'en oublier, mais pour mémoire en voici les principaux.

TRAVAUX VOIRIE ET RESEAUX

Éclairage Public et enfouissement des réseaux secs (Éclairage Public, Électricité, Téléphone) quartier BOTTE-NAY – Le CRÊT

Mise en séparatif des réseaux assainissement et amélioration du réseau d'eau potable

Étude hydrogéologique pour recherche d'eau potable dans le Mont puis forage après découverte d'une ressource en eau importante, avant l'intégration de la commune à la CCPG.

Réfection du mur de la montée au cimetière et aménagement du parking

Création et aménagement des parkings du hangar, place de la Batteuse.

Achèvement du périmètre de protection des captages d'eau de la Combette.

BATIMENTS

Lancement d'études pour futur aménagement du château

Paratonnerre de l'église avec pose d'un nouveau coq au clocher

Porte de l'église

Renforcement de la charpente du clocher de l'église avec travaux d'amélioration pour les cloches

Réfection de l'ancienne la salle des fêtes

Réfection de l'appartement de l'école avec création d'un accès indépendant

Toit de la fontaine devant le château

Réfection complète des façades de l'église et du clocher

Aménagement du parvis de l'église et sécurisation des escaliers sur la rue du Château

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Sécurisation du château avec pose de grilles à l'entrée et aux fenêtres de la tour

Réfection de la stèle du monument aux morts au cimetière

Changement de tous les volets de l'annexe du château et du bâtiment de l'école.

ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS DIVERS

*Achat du véhicule tout terrain des pompiers (double cabine pour 7 sapeurs – cuve de 2000 l – pompe de 90m³/h
porte dévidoir – porte échelle – vanne haute pression*

Lame à neige

Débroussailleuse

Tracteur voirie Valmet

Véhicule utilitaire voirie Berlingot

2 grands chapiteaux (12 m x 6m) pour toute manifestation des associations du village.

Durant toutes ces années Martial ne voulait pas entendre parler de communauté de communes, mais malgré les avis défavorables du conseil municipal de Vesancy, en date des 16 juin 2011 et 20 septembre 2012, le préfet impose l'intégration de la commune de VESANCY dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Suite aux recherches et forage de la Combette initiés par Martial, l'enquête publique de la CCPG pour déclaration d'utilité publique d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine a lieu en Octobre 2013. C'est celle que nous buvons aujourd'hui.

Martial laisse le souvenir d'un homme de grandes qualités humaines, sérieux et travailleur à la carrure tranquille, à l'esprit parfois critique mais toujours constructif et conciliant dont les interventions empreintes de bon sens étaient écoutées.

Aujourd'hui, je pense bien entendu à sa famille, à son épouse Chantal, à ses enfants Flavie, Leslie, Landry et je voudrais, avec toute mon affection, leur adresser mes plus sincères condoléances, en tant qu'ami et en tant que maire de tous les habitants de la commune.

Merci Martial pour tout le temps et l'investissement que tu as su donner à notre commune.

Au nom du Conseil Municipal

Le Maire,

Bernard Mugnier



Inauguration du réservoir en septembre 2016



Visite de Jacques Chirac au CERN en octobre 2004



Cérémonie de l'armistice de 1918

Rassemblement place du château à 10h45

JEUDI 11 NOVEMBRE 2021

Vin d'honneur à l'issue de la cérémonie

Colis gourmand et goûter

Pour tous les habitants de Vesancy dès l'année de leurs 65 ans

Samedi 27 novembre 2021

Salle des fêtes du château

à partir de 15h

Une invitation vous sera personnellement adressée

Votre connexion internet



Comme dans la plupart des villes et villages du département de l'Ain, Vesancy bénéficie d'un réseau de fibre optique partiel, ce qui signifie que certains foyers ne sont pas éligibles. Vous pouvez tester votre éligibilité en vous connectant à l'adresse du SIEA : <http://reso-liain.fr>

La couverture totale du village devait être faite pour la fin de l'année, mais suite aux problèmes sanitaires, des retards ont été pris et des sous-traitants se trouvent en difficultés financières, ce qui risque probablement de rallonger les délais.

La connexion ADSL est souvent très lente ce qui ne permet pas un travail intensif.

Pour pallier à cette situation, si votre ADSL ne vous satisfait pas, nous vous suggérons de vous intéresser aux « BOX 4G » dans la mesure où vous avez une liaison mobile 4G (voir moins pour certains opérateurs) qui vous permettra d'avoir un débit bien supérieur à l'ADSL voir à la fibre dans certains cas.

Nous avons fait un test dans plusieurs quartiers du village avec la BOX 4G de Bouygues (donc avec le réseau mobile Bouygues) et dans tous les cas nous avons obtenu une rapidité bien supérieure à l'ADSL. Il existe à ce jour cinq opérateurs qui proposent ce type d'équipement : SFR – FREE – ORANGE-BOUYGUES - NRJ Mobile

Voici un lien qui vous éclairera sur ce type d'équipement :

<https://selectra.info/telecom/guides/comparatifs/box-4g>

Vous pouvez vous renseigner également auprès de votre opérateur mobile ou dans une moindre mesure à la mairie.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

HOMMAGE À PATRICE MEIGNIEN

Cher Patrice,



C'est un bien sombre mois d'août que nous sommes en train de vivre aujourd'hui.

Après Michel, après Martial, c'est toi qui nous quittes.

Né en 1951, fils unique, tu as passé ta prime jeunesse dans les Vosges, à Saint Dié.

Après une formation de mécanicien dieseliste, tu as trouvé du travail en répondant à une petite annonce d'une société Genevoise parue dans ta région.

Installé à Vesancy avec un petit groupe d'employés, à l'ancien hôtel/restaurant des sœurs Favre, tu t'es vite intégré à notre petite communauté.

Tu avais 20 ans, tu étais beau gosse, tu t'es rapidement intéressé à une jolie fille du village, Maryse qui est devenue l'amour de ta vie.

Marié en 1971, tu lui as donné deux beaux enfants Lydie et Yan.

Dans un premier temps, votre nid d'amour vous l'avez installé à Gex, mais après une dizaine d'années de travail et d'économie, vous avez pu construire votre maison à la Combette, le fief de la famille Ducret.

Ta vie professionnelle s'est déroulée sur de nombreux grands chantiers de France et de Suisse. Tu as fait beaucoup déplacements, loin de ta famille, car conducteur hors pair des gros engins de terrassement tu étais très apprécié de tes employeurs.

Tes temps de repos tu les passais à la maison, avec Maryse et tes enfants, puis bien vite, tu as connu les grandes joies d'être un papi gâteau, car tu as eu le bonheur d'accueillir trois petits enfants : Julien, Romane et Timéo.

Membre de notre société de chasse communale, tu étais apprécié pour ton adresse, et ta gentillesse, faisant de toi un excellent équipier pour des soirées très conviviales.

Les années ont passé... Sous l'emprise de ta plus mauvaise amie, la cigarette, ton état de santé s'est détérioré.

Tu ne pouvais plus courir les bois comme à 20 ans, mais tu répondais toujours présent pour récupérer, avec ton super 4X4, un gibier prélevé dans une zone inaccessible pour la plupart d'entre nous. Vraiment Patrice tu vas nous manquer.

Merci pour tout ce que tu nous as apporté.

A l'heure de la séparation, nous nous inclinons respectueusement devant toi. Nous avons une pensée pour ta maman, qui bien que très handicapé vit toujours dans un Ehpad à Saint Dié.

Nous partageons la peine de toute ta famille, à laquelle nous exprimons notre sympathie et nos sentiments de sincères condoléances.

GENEVIEVE BLANC

90 ans !

Geneviève, née Hotellier, a vu le jour le 13 septembre 1931. Elle est la troisième d'une fratrie qui comptera 12 enfants.

Dans cette grande famille, les tâches étaient bien réparties et chacun, dès en âge de se rendre utile, avait son rôle : les garçons aidaient aux travaux de la ferme et des bois tandis que les filles s'occupaient de la maison et du jardin. Geneviève était responsable, entre autres, du poulailler mais un jour, elle oublia d'enfermer les poules et le renard... se régala. Elle s'en souvient encore !

Durant ses études secondaires, elle sera pensionnaire au lycée Jeanne d'Arc. Bonne élève, elle choisira de devenir maîtresse d'école et en 1952 sera nommée à Vesancy.

En 1955, elle épouse Félix Blanc et de cette union naîtront Françoise et Dominique.

*Rigoureuse et exigeante, tous les élèves de Vesancy arrivant au collège avaient la réputation d'avoir acquis un bon niveau général et en particulier en orthographe.**

Geneviève a été également bien impliquée dans la vie de la commune en tant que 1^{ère} adjointe lors de la mandature de Michel Dupré ainsi que très dévouée à la paroisse.

Le jour de sa retraite, le 27 juin 1986, naquit Maxime, le premier petit-fils. Aujourd'hui, elle est aussi la Mamie de Grégoire, Julie, Hugo et Claire ainsi que l'arrière-grand-mère d'Eliott.

Depuis le décès de son mari en 2013, Geneviève vit seule dans sa grande maison mais toujours très entourée par sa famille et ses voisins. Ses filles, très attentives et bien présentes veillent à son bien-être.

Ce lundi 13 septembre 2021, le maire accompagné de sa 1^{ère} adjointe sont venus, pour ses 90 ans, lui souhaiter, un bon anniversaire !



** À ce propos, c'est l'occasion de réitérer nos remerciements pour avoir, pendant toutes ces années, eu la patience de relire la Vesancière avec diligence et efficacité afin de corriger les fautes d'orthographe avant publication.*

ODETTE ARDIN

100 ans !

Un siècle en quelques lignes...



Odette Ardin est née le 22 août 1921 à Vesancy au foyer de ses parents, Amédée Ardin et Marie Rapetti.

En 1926, elle fréquente l'école de Vesancy puis l'école primaire de Gex jusqu'en 1934.

De 1935 à 1941, elle étudie à Thonon-les-Bains en Haute Savoie et décroche le brevet supérieur, considéré comme le bac de l'époque. Attirée depuis toujours par l'éducation, elle effectue son premier remplacement à Gex et c'est le début de sa carrière d'enseignante. Elle fait les trajets Vesancy - Gex à vélo. En hiver, elle chausse ses skis en bois et lanières de cuir car, à cette époque, la neige était abondante. Ses skis existent toujours.

Pour être enseignante titulaire, il est nécessaire de suivre la formation de l'école normale. Le pays de Gex dans l'Ain est en zone occupée et Thonon-les-Bains est en zone libre. Cette situation la contraint à effectuer, durant l'année scolaire 1943-1944, sa formation à l'École Normale de Besançon (Doubs) qui comprend une formation pédagogique et une immersion en école. Ayant validé cette année, elle est titularisée et choisit de travailler avec les élèves des sections de maternelle.

Durant cette année 1943-1944, sous occupation, il n'y a pas de transports pour retourner chez elle à Vesancy. A Besançon, elle y rencontre Fabienne Colombain, qui l'invite chez elle. C'est là qu'elle fait la connaissance de Marcelin Colombain son futur mari qu'elle épouse en juillet 1946.

Tous deux enseignants, ils sont affectés à Mailleroncourt-Saint-Pancras (Haute-Saône) de 1946 à 1951 puis en 1952, à Saint-Loup-sur-Semouse, toujours en Haute-Saône, où ils resteront jusqu'à la fin de leur carrière.

En 1953, la famille s'agrandit avec la venue d'une fille, Anny, puis en 1955 un garçon, Jean-Paul.

Après avoir habité plusieurs logements de fonction, ils s'installent dans leur maison qu'ils construisent en 1970 à Saint-Loup. En 1975, c'est la retraite pour son mari et en 1976, elle fait sa dernière année à l'école maternelle pour embrasser aussi la retraite.

Durant toute sa vie, elle retourne tous les ans dans son pays natal à Vesancy, aux vacances de Pâques, d'été et de la Toussaint. Elle y retrouve avec un très grand plaisir ses parents, oncles, tantes, cousins et cousines, ses amis et voisins français et suisses. Dans ce lieu, avec cette montagne du Jura, le lac Léman, la vue immense sur les Alpes, elle est chez elle, elle adore, elle s'y sent bien, très bien.

A partir de 1982, 4 petits enfants viennent agrandir la famille, Claire, Cécile, Marlène et Mathieu, et 2 arrières petites filles arrivent en 2014 et 2016, Mathilde et Charlotte qui lui font pétiller les yeux dès qu'elle les évoque.

Elle habite à Saint-Loup jusqu'en 2017, puis au logement-foyer Les Barrèges à Luxeuil et en 2019, elle entre à la Maison du Combattant à Vesoul. Son caractère volontaire et sa clairvoyance lui font toujours faire "sa marche" quotidienne pour garder son autonomie et sa santé.

Douce, ouverte, généreuse, dotée d'un sens humain développé, toujours à l'affût de l'actualité, elle mène une vie paisible qui lui permet de monter le dimanche 22 août 2021 sur la "Marche du Siècle", 100 ans qu'elle est la seule à franchir de toute sa lignée depuis 1840, soit depuis ses arrières grands parents, cotés français et italien.

Pour fêter cet anniversaire, certains membres de sa famille qu'elle apprécie beaucoup sont venus de loin !

Sa cousine Christiane de 87 ans venue spécialement du pays de Gex, Joëlle et Bernard son cousin et maire de Vesancy, ses 2 arrières petites filles qu'elle chérit énormément, sa belle-fille et son fils. Ne pouvant se déplacer, c'est par WhatsApp que sa cousine Monique (91 ans) de Vesancy lui a souhaité en direct son anniversaire. Elle reçoit aussi les félicitations de tous et de tous ceux, cousins et amis qui n'ont pu être présents pour cette occasion. Bougies soufflées, gâteau apprécié et flûte de Champagne entièrement bue, ces 100 ans n'ont pas altérés ses capacités à réaliser ce "cérémonial".



Rendez-vous lui est donné l'an prochain pour la 1^{ère} année de son second siècle !

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV



Dimanche 19 décembre 2021 à 18h

***Venez déguster le vin chaud
qui coule à flot
à la fontaine du château***

Les journées du patrimoine 2021 à Vesancy



Alexandre Malgouverné nous a fait revivre, durant les après-midi du samedi 16 et dimanche 17 septembre, la vie des agriculteurs-éleveurs du village aux siècles passés en évoquant leurs savoir-faire, leur patrimoine, leurs traditions...

Pendant deux heures, tout en déambulant dans le village, Alexandre a su captivé l'attention des nombreux participants avec son talent d'orateur et son érudition d'historien.

Quelle chance nous avons !

Un grand merci Alexandre pour tout ce savoir que tu nous fais partager !



PIQUE NIQUE AU CHALET DE LA VESANCIERE

Dimanche 5 septembre, le beau temps annoncé a fini par motiver bon nombre de personnes à monter au chalet de la Vesancière pour pique niquer. À pied, depuis en bas pour les plus sportifs (600 m de dénivelé) et depuis le Toupinet pour les autres, nous nous sommes retrouvés autour de l'apéro de bienvenue pendant que les saucisses grillaient au feu de la cheminée. Cette année pas de chevaux pour nous tenir compagnie mais des vaches plus timides qui pâturaient au loin. C'est vraiment un beau cadre pour partager ces moments sympathiques et pour certains faire connaissance.



À l'année prochaine !





Les après-midi de **JeuX** du lundi sont
désormais déplacés le
Mercredi à 14h
Salle de l'ancienne cure

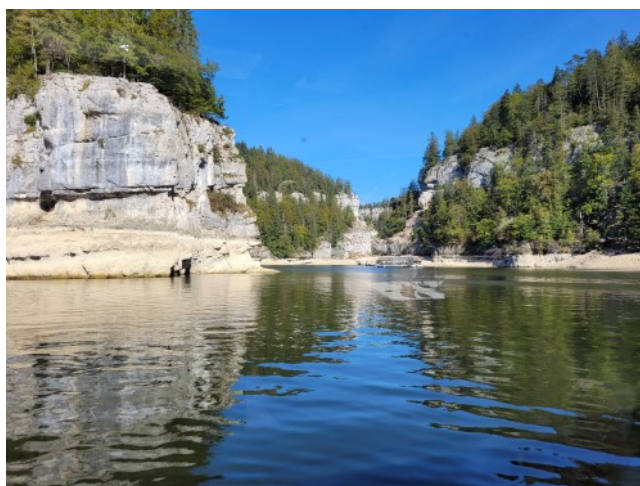


Sortie au saut du Doubs

Ce vendredi 1^{er} octobre, 42 participants ont répondu à l'appel pour une petite escapade dans le Jura.

Tous les ingrédients étaient réunis pour passer une bonne journée : le ciel bleu, la croisière-repas sur les méandres du Doubs, la beauté du site avec ces hautes falaises calcaires qui se reflètent dans la rivière, le débit satisfaisant du saut, l'ambiance joyeuse...

Sans oublier le simple plaisir de partager ces bons moments ensemble après ces longs mois de mobilité restreinte. Ouf !



CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Règles de vie à l'école et points bleus

Depuis la rentrée, nous avons établi des règles de vie à l'école. Il y a des points bleus (récompenses reçues), verts (droits acquis), rouges (fautes par rapports aux respects des règles).

Nous avons des fiches où nous écrivons les noms des personnes et nous mettons les points.

Cette année il y a une limite de 10 points bleus maximum.

Damien CE2 Lenny CE1

Jardin

Cette année, les pruniers ont fait beaucoup de prunes. C'est la première fois qu'ils font des fruits (ils ont été planté par des élèves de la classe des grands il y a onze ans).

Il y a aussi le framboisier qui a fait des framboises et nous avons eu une courge.

Une nouvelle porte de secours

Dans la classe des grands, une deuxième porte a été mise dans l'été, car dans la classe nous étions plus de 18 et c'est obligatoire.

Cette porte nous servira en cas d'alerte incendie.

Neela CM2 et Nayeli CM2

Un peu de musique

Chaque semaine, le maître, nous fait écouter des musiques pour nous cultiver. La première fois, il nous a passé une musique dont le titre est "YMCA", et nous a fait découvrir des musiques comme le jazz qui nous ont intriguées.

Axel CE2 Néo CM2 Rayan CM2

De nouveaux élèves

Il y a des nouveaux élèves à l'école et dans la classe des grands, ce sont une CE2 et un CM1.

Soren CM1 Nell CE2 Livia CE1



Une cour repeinte

Pendant les vacances d'été, la cour de récréation a été repeinte : les jeux comme la marelle et les lignes du terrain de sport.

C'est à nouveau un plaisir de jouer aux jeux.

Alicia CM1 KALY CE1 Lélia CE1

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Coopérative de la classe des grands

Jeudi 9 septembre, trois élèves ont été élus : une Présidente, une Secrétaire et un Trésorier.

Chacun a un rôle et un travail à faire, par exemple : la Secrétaire doit écrire au tableau les idées lors des réunions et prendre note des décisions, des codes des documents fait ensemble sur internet.

Camille CM1 Pierre CE2

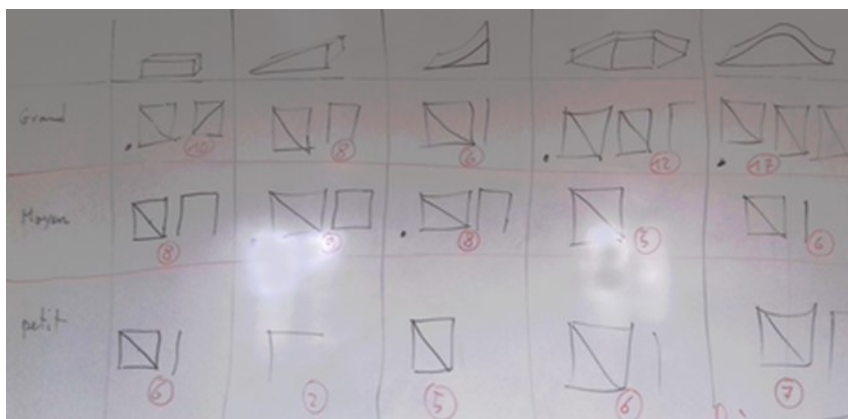
Skateboard à l'école

À l'école, nous avons lancé un projet : faire du skateboard, pour apprendre l'équilibre et développer notre proprioception et pour découvrir ce sport. Et cette discipline est aux Jeux Olympiques d'été.

En fonction de la météo tous les mardis et jeudis nous pratiquons ce sport, le maître constitue des groupes puis nous faisons des ateliers pour travailler les virages, la rampe, le tic-tac, le slalom et plus encore.

Skate et bricolage

Nous avons regardé ce qui se faisait dans les skate-parks et nous avons discuté puis voté sur ce que nous voulions réaliser comme premiers modules.



Le maître a acheté deux plaques de contreplaqué extérieur antidérapant de 2,50m x 1,22m x 18mm.

Nous allons en faire des obstacles avec. Nous faisons cela après l'école en activités mathématiques appliquées.

Éloi CM2, Amir CM1, Maximilien CM2

L'ECOLE DE VESANCY EN 1965

